

Vers la co-construction d'une charte architecturale et paysagère pour le Pays Carcassonnais

Le Pays Carcassonnais couvre le territoire de 78 communes réparties autour de l'agglomération carcassonnaise. Depuis mi 2009, le Pays s'est lancé dans la rédaction de sa charte architecturale et paysagère, dont la phase diagnostic s'est déroulée sur le dernier semestre 2009. Plusieurs traits de caractère ont été mis en avant ainsi que des fragilités et des dynamiques. **Pour préciser ce qui fait enjeux, et se doter d'objectifs à transposer dans la charte, en termes de préconisations, de recommandations ou d'actions**, des rencontres sous forme de séminaires ou d'ateliers thématiques sont programmées. A l'issue des enjeux identifiés au niveau du diagnostic, 7 thématiques ressortent.

Programme des séminaires et ateliers

1 journée

- 1** Comment continuer à valoriser les bâtis de caractère? **2 février 2010** matin
2 Quelle architecture contemporaine dans un objectif de développement durable ? après midi

1/2 journée

- 3** Comment valoriser et considérer les structures naturelles et construites du paysage - l'eau, les jardins, le canal du Midi, les chemins ? **10 février 2010** après midi

1 journée

- 4** Quels paysages viticoles préserver? Quel accompagnement pour des transformations ? **12 février 2010 reporté au 26 mars 2010** matin
5 Quels projets de paysages avec les énergies renouvelables ? après midi

1/2 journée

- 6** Comment étendre les bourgs et villages aujourd'hui ? **26 février 2010** matin

1 journée à programmer

- 7** Quelle communication pour la charte du Pays Carcassonnais ? **mai 2010**

Dans le cadre des séminaires et ateliers thématiques pour la définition d'une charte architecturale et paysagère du pays Carcassonnais

Vendredi 26 mars 2010



Photo A. Falvard

Les transformations du paysage

A la chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Aude
20 avenue du Maréchal Juin - Carcassonne

Association du Pays Carcassonnais



Bureaux d'études



AMIDEV

Contact: Valérie Lafon 04 68 26 73 79



4 Comment accompagner, préserver les paysages viticoles ?

Le paysage du Pays Carcassonnais se caractérise par la forte empreinte viticole qui l'a structuré, pour partie récemment.

Au delà de la question viticole qui pose la question d'une quasi monoculture et de son paysage si spécifique, émerge la problématique des cultures de substitution potentielles et souhaitables dans le contexte de la crise viticole actuelle (arrachage). En outre, une occupation transitoire du sol est évoquée: la «friche fleurie».

9h Introduction

Georges DANTIN, Bureau d'étude AMIDEV

rappels des éléments de diagnostic de la Charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais: **les paysages emblématiques du Pays carcassonnais**

9h15- 11h30 Témoignages et échanges d'expériences

• **La charte de Fontevraud** : l'exemple des Costières de Nîmes

• **Les interventions sur les « friches fleuries »**

Georges DANTIN pour le Conservatoire Botanique Pyrénéen

• **Les cultures de substitution: les plantes médicinales**

Jean Claude PONS, agriculteur

• **La qualité et l'originalité des paysages viticoles**

Jacques FANET, association culture et terroirs

11h30- 12h30 Synthèse

Echanges et validation commune des objectifs, enjeux, préconisations pour l'élaboration de la charte architecturale et paysagère du Pays Carcassonnais

5 paysage, paysage bâti et production d'énergie à partir des énergies renouvelables ?

La «libération» d'espaces viticoles ouvre également la porte à la tentation d'affectation, par défaut, de ces parcelles aux nouvelles technologies du «développement durable», dans le domaine de la production d'énergie (éolien et photovoltaïque).

L'exploitation de ces énergies renouvelables est très visible dans l'Aude, notamment en matière d'installations éoliennes : paysage éolien de la Montagne Noire déjà constitué. Mais à la question du « grand paysage » s'ajoute celle des «micros paysages » que la production rapportée à l'échelle d'un bâtiment peut générer. Dans quelle mesure les ensembles bâtis (villages, domaines) peuvent-ils accueillir sans se banaliser ses éléments de production ?

Le grand paysage du Pays Carcassonnais est fortement qualifié par la présence du Canal du Midi d'une part et celle des sites miniers autour de la vallée de l'Orbiel (Lastours, Salsigne, Sallèles Limousis...). Comment tirer parti de ces sites majeurs aux potentiels parfois malmenés ?

Le Pays Carcassonnais est-il la bonne échelle pour une réflexion globale et un projet paysager pour éviter le risque de galvauder un territoire dont la valeur tient encore à son paysage ?

14h Introduction

Agence Urbane mandataire de l'élaboration de la charte

Rappel des caractéristiques et enjeux du Pays carcassonnais

14h15 - 17h Témoignages et échanges d'expériences

• **Le point sur la situation dans l'Aude.** Quel paysage et quelle place pour le pays carcassonnais? - **paysage et photovoltaïque (hors sol, « intégré » au bâti)**
- **paysage et éolien**

Jérôme BONAVENT

chef de l'UODT/U, DDEA 11/SUEDT

• **Le projet intercommunal de valorisation et d'exploitation des énergies renouvelables**

François BELS, élu à la communauté de communes du Haut Cabardès

• **Evolution du bâti ancien au regard des questions énergétiques**

Catherine ROI pour le SDAP de l'Aude

• **Le photovoltaïque sur les édifices, des essais réussis**

• **une approche urbanisme-énergie: exemple d'une démarche communale**

Michel GERBER architecte dplg

• **Les enjeux de valorisation autour du Canal du Midi**

- **Le devenir du paysage du Canal**

Valérie MURA, politique environnementale et patrimoniale de VNF

- **Paysage et urbanisation autour du Canal**

Roland BONNET, chef du SUEDT / DDTM 11

17h-18h Synthèse